

République Française Département d'Eure-et-Loir Commune de SANDARVILLE	COMPTE RENDU SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2018 Session ordinaire
------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'an deux mil dix-huit, le mardi vingt deux mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie de Sandarville, sous la présidence de monsieur Paul BINEY, Maire.

Date de la convocation : 15 mai 2018	Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de conseillers en exercice : 11	Nombre de votants : 11
Nombre de conseillers présents : 10	Quorum : 6

Prénoms et NOMS	Statut	Commentaires
1 - M Paul BINEY	Présent	
2 - Mme Lydia ANFRAY	Présente	
3 - M Pascal CHESNEAU	Présent	
4 - M Patrick RIVIERRE	Présent	
5 - M. Thierry LAFFÉACH	Absent excusé avec pouvoir	Pouvoir à Paul BINEY
6 - M Jean-Pierre CHEVRIER	Présent	
7 - M. Jean-Claude TRACHÉ	Présent	
8 - Mme Sarah FANMUY	Présente	
9 - Mme Catherine LEGRAND	Présente	
10 - Mme Angélique MOREAU	Présente	
11 - Mme Sophie LE BLÉVEC	Présente	Secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal :

Le compte rendu du conseil municipal en date du 10 avril 2018 est approuvé à l'unanimité puis le registre est signé.

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Mme Sophie LE BLÉVEC est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal. M. Thierry Hardou, secrétaire de mairie, qui assiste à la séance, lui fait fonction d'adjoint à titre auxiliaire.

Ordre du jour :

- Approbation des nouvelles limites communales et des chemins suite au remembrement de Bailleau-le-Pin
- Projets de travaux de voirie 2019-2022 demandés par Chartres Métropole
- Approbation du rapport de la CLECT (Transfert de la piscine des Vauroux)
- Devis peinture, Maison rue de l'Arche
- Devis clôture derrière l'église

I-Délibérations

Délibération N° 27 / 2018

Approbation des nouvelles limites communales et des chemins suite au remembrement de Bailleau-le-Pin

La Commission Communale d'Aménagement Foncier de Bailleau-le-Pin propose à la commune de Sandarville les modifications des chemins ruraux ainsi que les modifications des limites territoriales.

M. le Maire présente un plan indiquant ces modifications, les conseils municipaux concernés

devant donner leur avis. (Plan joint en annexe 1)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** ces modifications concernant les voiries communales et les limites territoriales
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette décision

Délibération N° 28 / 2018

Projets de travaux de voirie 2019-2022 demandés par Chartres Métropole

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de Chartres Métropole en date du 10 avril 2018, lui demandant de lui fournir nos prévisions en matière de travaux de voirie entre 2019 et 2022. Ces informations permettront à l'Agglo de programmer ses propres travaux d'entretien de réseaux avant nos réfections de voirie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de programmer les travaux de voirie suivants, selon un plan pluriannuel :

- Grande Rue à partir du N° 9 et 24 jusqu'au bout de la rue au croisement avec la VC n°1
- Voie Communale No 1 (de la rue de la Libération au lieu-dit « Le Moulin »)
- Rue de la Sente aux Prêtres du N° 9 au N° 22

(Voir plan ci-joint en Annexe 2)

Délibération N° 29 / 2018

Approbation du rapport de la CLECT (Transfert de la piscine des Vauroux)

Dans sa séance du 7 mars 2017, la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) de Chartres Métropole a adopté le rapport relatif à l'évaluation des charges consécutives au transfert de la piscine des Vauroux. Ce rapport a été soumis en 2017 au vote des communes qui l'ont approuvé à la majorité qualifiée requise par le CGCT. Certaines communes ayant délibéré en dehors du délai de 3 mois qui encadre dorénavant les délais, Madame la Préfète d'Eure-et-Loir a demandé que soit annulée la délibération de Chartres métropole prise en janvier 2018 et que la situation soit régularisée par un vote de l'ensemble des communes composant Chartres métropole au 1er janvier 2018 - soit 66 communes – vote à intervenir dans le délai de 3 mois prévu à l'article 1609 C du Code Général des Impôts.

Par courrier du 13 avril 2018, le Président de la CLECT nous a sollicités à cet effet.

Il appartient donc maintenant aux Conseils Municipaux de se prononcer sur ce rapport.

L'évaluation des charges faite par la CLECT n'a aucune incidence pour la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 3 voix Pour et 8 Abstentions

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT de Chartres Métropole relatif à l'évaluation des charges consécutives au transfert de la piscine des Vauroux.

Délibération N° 30 / 2018

Devis peinture, Maison 38 bis rue de l'Arche

Deux devis sont présentés :

Entreprises	Montants HT	Montants TVA	Montants TTC
MOREAU PEINTURE	1 487,90 €	148,79 €	1 636,69 €
Jean-Jacques PARIS	1 577,16 €	157,72 €	1 734,88 €

L'entreprise Jean-Jacques PARIS, propose également un second devis proposant un nettoyage du pignon Ouest et deux couches de peinture sur les chevrons de rives pour un montant TTC de 933,46 €.

Après étude des devis, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de retenir et d'accepter les devis de Jean-Jacques PARIS soit **2 668,34 € TTC**,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 de la commune à l'article 615228,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 31 / 2018

Devis clôture derrière l'église

Suite à une visite sur le terrain, le conseil municipal avait décidé de remplacer la haie derrière l'église par une clôture sur une longueur d'environ 6 mètres. Un devis a été demandé à l'entreprise « Clôtures Abreu et fils » qui a déjà réalisé une autre clôture autour de l'église en 2017.

Deux types de clôture sont proposés :

Types	Montants HT	Montants TVA	Montants TTC
Clôture mur plein en plaques ciment, 1m75 de haut	498,00 €	99,60 €	597,60 €
Clôture en treillis soudé, coloris vert, 1m75 de haut	354,00 €	70,80 €	424,80 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'accepter le devis de la clôture en treillis soudé pour un montant de **424,80 € TTC**,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 de la commune à l'article 61521,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

II – Questions diverses et informations

- La date du repas en l'honneur de nos aînés, à l'auberge de Sandarville, est fixée au dimanche 11 novembre 2018,
- La mise en lumière de l'extérieur de l'église a été réalisée par l'entreprise LREG de Sandarville, M. Chesneau fait remarqué qu'il est dommage que le clocher ne soit pas mis en valeur par l'éclairage,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Paul BINEY, Maire